

Spanish Presidency of the European Union**OSCE Permanent Council No. 797
Vienna, 10th March 2010****Déclaration de l'UE à l'occasion de la sixième journée européenne des victimes du terrorisme**

Le 11 mars 2004, il y a six ans jour pour jour, ont eu lieu à Madrid les attentats les plus terribles jamais perpétrés sur le sol européen. Le 11 mars a été déclaré depuis lors journée européenne des victimes du terrorisme.

Cette journée est, pour l'Union européenne, l'occasion de rendre hommage à celles et à ceux qui ont perdu la vie lors d'attentats commis en Europe et ailleurs dans le monde, ainsi qu'aux personnes qui portent encore les cicatrices physiques et psychologiques de ces événements tragiques. Nous réitérerons notre solidarité indéfectible et notre profonde sympathie à l'égard de toutes les victimes du terrorisme, de leurs familles et de leurs proches.

S'il est évident que rien ne suffira à apaiser leurs souffrances, l'Union européenne s'efforce de porter assistance aux victimes, à leurs familles et à leurs proches, notamment en les aidant à financer

des projets destinés à améliorer les conditions de vie des victimes et en promouvant énergiquement la solidarité avec elles.

L'Union européenne poursuivra sans relâche sa lutte contre le terrorisme, dans le plein respect du droit international, en particulier des droits de l'Homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire, selon les quatre grands axes de sa stratégie contre le terrorisme : prévention, protection, poursuite, réaction. En effet, nous poursuivrons nos efforts de prévention, ainsi que nos efforts de protection, afin d'éviter que des innocents soient victimes d'actes terroristes que rien ne peut justifier ; nous poursuivrons nos efforts de poursuite des terroristes, afin que justice soit rendue à leurs victimes ; nous poursuivrons nos efforts de réaction, notamment pour venir en aide aux victimes et à leur proches.

Los países candidatos TURQUÍA, CROACIA* y la ANTIGUA REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA*, los países del Proceso de Estabilización y Asociación y los países candidatos potenciales, ALBANIA, BOSNIA Y HERZEGOVINA, MONTENEGRO y SERBIA, los países de la Asociación Europea de Libre Comercio y los miembros del Espacio Económico Europeo, ISLANDIA, LIECHTENSTEIN y NORUEGA, al igual que UCRANIA, la REPÚBLICA DE MOLDAVIA, ARMENIA, AZERBAIYÁN y GEORGIA se suman a esta declaración.

*Croacia y la Antigua República Yugoslava de Macedonia siguen perteneciendo al proceso de Estabilización y Asociación.